

Texte paru dans VELASCO-GRACIET H. et BOUQUET C. dir., 2006, *Tropisme des frontières. Approche pluridisciplinaire*, tome 1, L'Harmattan, coll. Géographie et cultures, p. 83-95.

D'AUTRES FRONTIÈRES NATURELLES : DÉCOUPAGE ET USAGE DES MASSIFS ALPINS

Anne SGARD
Université Pierre Mendès France, Grenoble II

Comment la notion de frontière naturelle a-t-elle été appliquée à d'autres limites que celles qui bornent les États ? C'est la question posée à propos d'un type d'espace que les géographes se sont appliqués à délimiter : les massifs alpins. Ceux-ci guident le découpage de la montagne alpine en un ensemble de régions naturelles, fondées sur les critères et repères qui ont présidé à la détermination des frontières nationales, cours d'eau, lignes de partage des eaux et surtout grandes lignes de relief. Cette opération de découpage permettait l'analyse régionale selon la démarche vidalienne, ou plus spécifiquement blanchardienne, et mettait en lumière un terme jusque là peu usité, le massif, qui est devenu depuis l'un des outils incontournables de la géographie des montagnes.

Au-delà de la genèse de ces régions, c'est la démarche et son argumentaire qui sont interrogés ici. Comment, libéré des contraintes historiques et politiques du tracé des frontières nationales, le géographe peut-il mettre en scène la nature, à travers l'évidence du paysage et l'empreinte indiscutable des mécanismes physiques ? C'est ainsi que Raoul Blanchard avant tout, et à sa suite l'ensemble des géographes grenoblois de l'entre-deux-guerres et jusqu'aux années 1960, organisent la cartographie, le repérage et dès lors la construction des connaissances sur les Alpes françaises voire occidentales. Ce travail de découpage, de dénomination et de caractérisation se diffuse ensuite avec une remarquable efficacité et guide aujourd'hui le repérage, sert de maillage à bon nombre de politiques territoriales.

Qu'en est-il de ce découpage hérité des frontières naturelles ? Quelle pertinence ? ? Quelle légitimité ? Le cas de quelques massifs alpins permettra de suivre le parcours de ces entités à l'épreuve des recompositions territoriales et des projets actuels.

Des frontières beaucoup plus naturelles dès lors qu'elles ne sont pas nationales

C'est sur ce paradoxe que l'on peut envisager la question des limites de massif : les frontières naturelles se plient bien plus aisément à l'argumentaire naturalisant quand le découpage s'éloigne de ces frontières nationales finalement bien discutables et controversées.

Des frontières nationales gommées du champ d'investigation

Sans s'attarder sur le vaste débat autour des frontières dites naturelles, deux idées méritent d'être relevées concernant la place des frontières nationales dans la littérature des géographes "classiques" dans les Alpes françaises. Tout d'abord leur méfiance, voire leur hostilité, vis à vis de la validité de ce découpage, est très tôt affirmée. Ainsi, Jean Brunhes est à ce sujet sans ambiguïté :

"Que de sottises véritables ont été énoncées à propos des frontières dites "naturelles" ou "artificielles" ! [...] Nous ne trouvons dans les faits de la géographie physique que les démarcations naturelles que nous y cherchons."

(Brunhes, 1910, p. 299 de l'édition 1956)

et il insiste à propos de la Suisse sur l'ancienneté des échanges entre versants d'un même massif.

Jules Blache n'est pas moins clair :

"Les cols de tête n'ont en règle presque absolue, jamais servi de frontière aux langues, aux races [...] Jamais chaîne ne fit figure de barrière infranchissable. [...] Le tracé des frontières modernes a obéi au principe des lignes de partage des eaux, tranchant ainsi des limites linguistiques, et de vieilles frontières politiques."

(Blache, 1934, p. 169-170)

La cause semble donc entendue : entre États, il n'y a d'autre frontière que politique.

La seconde idée tient au peu d'intérêt que suscitent ces frontières nationales quand elles surgissent sur le terrain d'étude des géographes de cette même période. Elles sont là, c'est l'évidence. Le grisé des cartes laisse brutalement place au blanc, signalant que l'étude s'interrompt. Et l'on trouve peu d'analyses précises des effets de la frontière sur les pratiques, notamment pastorales, sur les migrations ou le commerce, sauf à confiner à l'anecdote : ainsi la petite histoire de la dispute entre Haut-Mauriennais et Piémontais autour de la possession des alpages du Mont-Cenis, est citée de manière récurrente par Blanchard (Blanchard, 1943) et Onde (Onde, 1942).

Il arrive même fréquemment que la frontière soit tout bonnement gommée quand elle perturbe le découpage et la logique de la démonstration. Blanchard fait ainsi volontiers déborder ses unités de l'autre côté de la frontière, sans parfois même la signaler : c'est le cas du massif du Chablais sur le littoral du Léman que les nappes de charriage poussent "de quelques kilomètres" en Suisse, ou du vallon de la Thuile au col du Petit St Bernard, au nom de l'unité des hautes vallées tarines (Blanchard, 1944).

Découper les Alpes

La démarche est bien différente quand il s'agit de délimiter des unités régionales, où les entités, qui parfois préexistent, paraissent plus malléables, fournissent un matériau plus confortable au géographe. Au début du XX^e siècle, celui-ci arrive fréquemment en terrain vierge : les cartes sont encore approximatives dès que l'on s'éloigne des vallées et des villages ; les alpinistes se sont attachés à nommer les sommets et leurs itinéraires mais les entités naturelles sont rarement dénommées de manière définitive (Debarbieux, 2001). Dans

le cas des Alpes françaises, les géologues ont devancé de peu les géographes mais sont loin d'avoir balisé l'ensemble du massif ; en outre, leur mode de découpage exclusivement fondé sur la nature des roches et aboutissant à de grandes partitions de la chaîne alpine, ne satisfait pas toujours les géographes¹.

L'objectif des géographes grenoblois de l'Entre-deux-guerres est de découper l'espace alpin en régions naturelles qui serviront à la fois d'unités d'observation et de mode de repérage, mais aussi de base de répartition du travail entre les disciples de Blanchard, depuis les monographies jusqu'à l'œuvre finale du « maître », *Les Alpes Occidentales*. L'entreprise collective de l'École de Grenoble est de mener l'analyse méthodique et, parallèlement, de construire une géographie scientifique, rigoureuse des Alpes et de s'émanciper ainsi tant des géologues que des historiens, voire des « érudits locaux » qui ont pu les devancer dans leur description des montagnes².

L'unité de découpage est le massif, cellule de base séparée par des cluses ou des grandes vallées. Si cela paraît aujourd'hui tout « naturel », ce ne l'était pas à l'orée du XXe siècle, et ce découpage est l'une des principales victoires de l'École de Grenoble. Les modes de repérages traditionnels étaient bien plus liés aux vallées et aux villages, aux lieux de vie, qu'aux montagnes qui les encadrent : on était d'Autrans et non du Vercors. Le terme de massif est du reste très peu usité avant le début du XXe siècle et plus souvent à propos de la forêt que des montagnes³.

"On ne peut désirer limites plus satisfaisantes " 4

La méthode de Blanchard se situe dans le droit-fil de la géographie régionale vidalienne mais il pousse au plus loin cette logique en cherchant à isoler des unités montagnardes vivantes, du fait de l'isolement en cellules autonomes, repliées sur elles-mêmes. À chaque entité naturelle correspond un genre de vie, produit des sociétés montagnardes qui ont su exploiter au fil des temps, avec ingéniosité et acharnement, leur milieu. La détermination des limites est donc primordiale puisqu'elle guide tant le repérage que la démarche d'explication.

L'argumentation s'organise donc autour de trois thèmes et mots-clés : les "frontières naturelles", l'"homogénéité" interne qu'elles ceinturent et du même mouvement identifient, la "personnalité" ou l'individualité de chaque entité qui représente l'harmonie entre homogénéité physique et mode d'occupation. Notons au passage que si le terme "limite" est le terme générique, les divers auteurs utilisent préférentiellement le terme frontière quand il s'agit précisément de mettre en relief l'unité intérieure de ces massifs.

¹ Ce fut en particulier l'objet de la discussion sur la nature des massifs appelés subalpins par les géologues, et préalpins par les géographes (Debarbieux, 1997).

² On pense en particulier à H. Ferrant, avocat grenoblois, randonneur et photographe amateur qui explore méthodiquement les massifs dauphinois et écrit plusieurs ouvrages quelques années avant l'arrivée de Blanchard à Grenoble.

³ Dans les documents et cartes antérieurs à la fin du XIX^e on parle de "montagne" au sens soit de sommet isolé soit d'ensemble d'alpages ou d'« alpe », (au sens également d'alpage).

Remarquons que massif, comme nombre de termes récents sur la montagne, est issu du vocabulaire de l'architecture (soubassement, contrefort) ; il a été pour la première fois appliqué à la montagne à propos du Massif central.

⁴ Dans Blanchard R., 1944, p. 103.

Ce découpage en régions naturelles est construit avec les mêmes outils que les frontières nationales, s'appuie sur les mêmes composantes naturelles érigées en barrières : les lignes de partage des eaux et les falaises bordières. Celles-ci permettent de constituer des unités fondées soit sur le massif dans son acception habituelle : un ensemble ramassé de sommets cernés de toutes parts par des vallées profondes, soit de manière plus approximative à partir du bassin versant d'un cours d'eau.

Ainsi, les massifs préalpins du Nord offrent à Raoul Blanchard et Jules Blache, les massifs par excellence : de surface comparable, séparés par des cluses à intervalles réguliers, ils ont des altitudes, un climat et une couverture forestière similaires. Blache dans sa comparaison entre Vercors et Chartreuse (Blache, 1931) ou Blanchard dans son volume sur les *Massifs préalpins du Nord* (Blanchard, 1944) peuvent ainsi décliner les mêmes thèmes selon des variations subtiles de nuances méditerranéennes ou helvètes.

"Nous en avons assez dit pour faire ressortir la vigoureuse originalité des Préalpes du Nord ; avec la simplicité tranchée de leur relief, leur humidité persistante, leur manteau de bois, leur vocation forestière et pastorale, leur aptitude au tourisme, les traits de leur peuplement, ce sont de vraies unités naturelles, physiques tant qu'humaines." (p. 15)

Ces massifs parfaits se doivent d'avoir des limites indiscutables, justifiant par la netteté de leur tracé l'homogénéité de leur milieu naturel. Ce sont ici les falaises bordières qui jouent ce rôle, à travers le riche vocabulaire emprunté à l'architecture : muraille, forteresse, rempart, fronton, palissade...

Par chance, c'est toujours le cas ; ainsi à propos des Bornes :

"...c'est le massif des Bornes, admirablement limité vers l'Arve et l'avant-pays, non moins bien tranché au sud sur la Cluse d'Annecy et que clôt rigoureusement à l'Est la haute crête des Aravis. On ne peut désirer de frontière plus satisfaisante, un contraste plus accentué avec les dépressions qui le cernent de partout."

(Blanchard, 1944, p. 103)

des Bauges :

"Les limites en sont magnifiquement dessinées par la nature. Au Nord, le fond alluvial de la cluse, de Martens à Annecy ; au Sud-Est, la muraille calcaire [...] ; face au Nord-Ouest, la lourde échine régulière du Semnoz [...], les remparts du Revard et du Nivollet ; au Sud-Ouest, les palissades calcaires en échelons le long de la cluse de Chambéry, qui rejoignent derrière Montmélian les falaises contournées de la Savoyarde, vrai fronton des Bauges au-dessus du carrefour des plus vastes vallées alpestres."

(id., p. 149)

ou du Vercors :

"Des murailles rocheuses se dressent tout autour du massif, et le cloisonnent, comme les restes d'un bâtiment dont le toit serait crevé."

(Blache, 1931, p. 6)

Les massifs centraux et intra-alpins, pour reprendre les appellations en usage à cette

période, posent plus de problèmes. Le découpage est moins aisé et les limites moins évidentes. La logique du bassin versant prédomine alors.

L'Oisans, par exemple, correspond chez Blanchard (Blanchard, 1942) comme chez Allix (Allix, 1929) au bassin glaciaire de la Haute-Romanche, mais ce dernier choisit d'intégrer dans son champ d'étude des versants périphériques, moyen terme entre bassin et massif.

Blanchard est obligé de renoncer au massif dans deux cas : la Tarentaise et la Maurienne ; il ne peut faire l'impasse sur l'unité physique et historique des vallées et le massif actuel de la Vanoise ne figure encore nulle part. Il part donc de la vallée intra-alpine, remontant ses divers affluents, pour lui adjoindre les versants encadrants, les "annexes montagnardes". Néanmoins, l'argumentation reste identique : les frontières naturelles sont les mêmes, les "remparts" et "murailles" des massifs, mais ceux-ci servent de limites, ou plutôt de marges floues, et non de cœur, et sont partagés entre les deux vallées.

L'évidence paysagère

La frontière naturelle se trouve donc au fondement même de toute la démarche mais la précision de l'argumentation est peu à la mesure de son importance. Quel que soit l'auteur consulté, chacun pose la description des limites en introduction : l'unité est affirmée d'emblée, décrétant l'homogénéité physique et humaine, qu'il va s'agir ensuite de décrire pour confirmer la validité du découpage. Le thème de l'individualité clôt la démonstration : il permet de confirmer l'appartenance à la catégorie "région naturelle" tout en laissant la place à la singularité de chaque unité. Cette description des limites est brève et ne laisse place à aucune discussion, aucune nuance : le géographe est ici dans son exercice propre, dans sa fonction légitime, et il est seul garant de ses conclusions.

Libéré de toute contrainte, notamment liée à l'histoire, chacun peut tour à tour sur son terrain propre construire la même démonstration. L'unité naturelle clairement délimitée préexiste donc incontestablement à l'unité humaine qui vient se couler dans le moule, et la démonstration est d'autant plus valide que la montagne cloisonne et isole des cellules autarciques.

Les mêmes techniques discursives sont renouvelées d'un ouvrage à l'autre au service de cette idée. Elles s'appuient avant tout sur l'évidence paysagère : ces massifs se lisent dans le paysage, la netteté des limites suffit à affirmer l'unité intérieure, l'entité naturelle s'impose d'elle-même.

"Il en résulte que la muraille calcaire est le type le plus éminent du relief préalpin, celui qui s'impose au regard et détermine la silhouette caractéristique de tous les massifs."

(Blanchard, 1943, p. 4)

La démarche est la même chez Masseport, dans un ouvrage plus tardif sur le Diois, contemplé et analysé par un regard surplombant :

"D'un des plus hauts sommets méridionaux du Vercors, le Glandasse ou le Veymont, on admire par temps clair un des panoramas les plus étendus qu'il soit dans les Alpes françaises et on le décompose facilement en unités distinctes."

(Masseport, 1960, p. 7)

La lecture du paysage dégage du fouillis apparent les lignes de reliefs isolant cette unité :

"Ainsi les contrastes brutaux de paysage et d'altitude définissent les limites du Diois et des Baronnies au Nord et au Sud, au contact du Vercors et des Monts du Vaucluse. Une lisière moins vigoureuse, plus indentée, tout aussi nette cependant, les borne à l'Est. Mais à l'Ouest, leur frontière est souvent plus vague."

(id., p. 8)

Par un procédé stylistique d'une grande efficacité, commun à la plupart des auteurs, on passe du vocabulaire architectural attaché aux limites à la métaphore de la forteresse :

"Ainsi la bande des Préalpes est découpée en une rangée de massifs exigus mais distincts, dont chacun est comme une petite forteresse enfermée dans son rempart de falaises : Vercors, Chartreuse, Bauges, Bornes, ensemble Chablais-Giffre, individualités restreintes, mais d'une vigoureuse unité physique."

(Blanchard, 1943, p. 3)

La métaphore de la forteresse sert ensuite à affirmer à la fois l'unité interne et l'isolement. Cet isolement sert l'homogénéité physique (particularités de la structure, alignement des plis, nuances géologiques, pluviosité...) et humaine. Il est tantôt cause d'archaïsme, tantôt facteur de solidarités anciennes ; parfois le "bastion" protège la vieille civilisation alpestre contre les effets pernicioeux de la ville et de l'industrialisation.

De la muraille à la forteresse, la frontière naturelle a donc délimité la région naturelle tout en déterminant ses caractères. À l'image des frontières nationales elle va servir à opposer des entités posées comme fondamentalement différentes, aux destins divergents : chaque massif dans sa singularité est opposé aux plaines et vallées périphériques.

Blanchard s'attache également à désigner ces massifs par des toponymes qui devront s'imposer puisque dans leur quasi-totalité ils n'existaient pas auparavant en tant qu'unité cartographiée et repérée ; pour cela, il se sert volontiers de toponymes locaux, de noms de pays, qu'il accommode à sa convenance⁵.

C'est donc selon ce découpage et cette nomenclature que se construit la connaissance géographique des Alpes, au fil des thèses successives prenant pour objet les régions naturelles alpines ; dorénavant les données physiques sont collectées en fonction de ce découpage, les grands traits des activités sont analysés à cet échelon, échelon qui offre le grand avantage de fournir un intermédiaire spécifiquement géographique entre la commune et les diverses mailles des découpages administratifs.

La question est donc de suivre l'usage qui est fait de ces constructions, finalement récentes, de la géographie alpine, dès lors que d'autres s'en saisissent.

Le massif, outil scientifique et politique

De manière tout à fait conjointe, la connaissance de la montagne, saisie à travers cet outil de repérage qu'est le massif est diffusée auprès des élus, de l'administration, des

⁵ Pour les modalités de choix des toponymes de massifs par R. Blanchard, voir Debarbieux (1993) et Sgard (1997).

industriels et dans le public⁶. C'est dans le même temps que les régions de montagnes sont gagnées par le tourisme, par l'industrialisation et l'urbanisation, qu'elles s'intègrent dans l'économie nationale.

Le développement de la fréquentation touristique véhicule, dans la seconde moitié du XXe siècle, l'image et les orientations propres de chacun des massifs. Ainsi, le Vercors acquiert une renommée et un statut bien particuliers liés dans un premier temps à la mémoire du Maquis de la Résistance, puis, avec les Jeux Olympiques de 1968, au développement du ski de fond, enfin au début des années 1970 à son rôle pilote dans la mise en place de la politique des Parcs Naturels Régionaux (PNR). D'autres massifs peinent à construire une image lisible de l'extérieur : c'est notamment le cas du massif de Bauges, PNR depuis 1995, alors que la Vanoise, exemple de massif absent du découpage de Blanchard, s'impose à la fois par le développement des grandes stations intégrées des années 1960 et par la création du PNN.

Le point commun de ces diverses évolutions réside dans l'usage du massif, que l'on retrouve dans la plupart des grandes politiques de l'époque : politique des espaces protégés, "Loi montagne" de 1985, politiques de développement territorial à des échelles intermédiaires. Au fil des diverses applications, jamais les limites ou les toponymes ne sont remis en question, ni même discutées.

La politique des Parcs naturels constitue un domaine privilégié de mobilisation de ces objets "massif" par les élus et l'administration. Conçus, selon des modalités différentes entre Parcs régionaux et Parcs nationaux, comme outils de préservation de la nature, les Parcs dès leur fondation se sont trouvés face à des enjeux de découpage mais surtout de légitimation, de fondation d'un territoire autour d'un projet.

Les parcs régionaux alpins fondent leur légitimité sur la symbolique du massif

Les parcs régionaux se trouvent face à une problématique légèrement décalée par rapport à notre propos : leur souci n'est pas tant la détermination de frontières, celles-ci sont fournies par les limites des communes membres et sont le résultat de longues négociations. L'enjeu lors de leur création - mais on constate que celui-ci ressurgit régulièrement - est la fondation d'un territoire autour d'un projet de protection de l'environnement, d'un "bien commun", pour reprendre l'expression d'A. Micoud. Dans le cas des PNR alpins, il s'agit d'un environnement conçu à la fois comme un cadre de vie et un patrimoine, à concilier avec le maintien des activités traditionnelles et un tourisme "doux". La référence à la nature est dès lors omniprésente dans les textes fondateurs et dans les Chartes qui ont suivi : "les territoires Parc conjurent la nature de venir confirmer leurs périmètres" (Lajarge, 2000). Les massifs blanchardiens, découpés selon des frontières naturelles, offrent des portions "pré-taillées" de nature homogène, dont les limites ont déjà fait l'objet d'un travail de justification scientifique et qui ont déjà trouvé une reconnaissance publique. En outre, l'ancienneté et la renommée des écrits de Blanchard ajoutent à l'argumentaire naturalisant la validation du temps long ; il n'est donc pas rare qu'il soit cité dans les textes de présentation des projets. Peu importe dès lors que les frontières naturelles ne coïncident que rarement avec les frontières administratives,

⁶ Cette diffusion est assez aisée à suivre : les termes apparaissent sur les cartes routières, dans les guides touristiques, les ouvrages de vulgarisation, les manuels scolaires, auxquels les géographes grenoblois participent activement ; ainsi Blanchard signe à plusieurs reprises l'introduction géographique du *Guide Bleu*.

l'essentiel n'est pas là : le massif, la forteresse naturelle, sert de réceptacle au projet et les PNR se saisissent de cette entité dans son évidence, dans sa richesse symbolique. Deux exemples, le PNR du Vercors et celui des Bauges, illustrent dans deux contextes bien différents, la mobilisation du massif dans leur projet de territoire.

Le PNR du Vercors, un des Parcs pilotes créé dès 1970, a depuis traversé des périodes de débat intense sur ses missions et son unité et a révisé plusieurs fois sa charte ; il fournit donc un matériau intéressant d'analyse.

D'emblée, les fondateurs du Parc se sont emparés de l'entité découpée par Blanchard et fortement identifiée depuis lors dans la cartographie et la nomenclature alpine pour en faire le point d'ancrage du projet, en débordant ensuite sur ses flancs. Le Parc s'inscrit ici dans une tendance centripète qui, née de la Seconde Guerre mondiale et étroitement liée au souvenir de la Résistance, tend à rattacher au "plateau" des communes périphériques, historiquement tournées d'avantage vers les plaines ⁷. Entre la définition de ses missions premières, lors de sa création : "un Parc pour la nature", et les formulations actuelles tournées vers l'identité locale et le patrimoine, le Parc n'a jamais remis en question son ancrage sur le massif. L'usage de la métaphore de la forteresse (parfois relayée par celle de l'île également chère aux géographes classiques) traverse les divers textes et fournit le fil directeur de la représentation iconographique du Parc. Si les limites administratives du Parc sont sinueuses, évoluant au gré des retraits et des adhésions, l'enceinte symbolique pour sa part demeure identique et solide. Le Vercors est une "île calcaire", est-il dit dans le préambule de la première Charte de 1970, la Charte révisée de 1996 répond :

"Un relief de préalpes alpines [donne] au massif une allure de forteresse calcaire dont l'intérieur est occupé par une alternance de plateaux boisés, de vallons verdoyants au paysage modelé par l'agriculture et les gorges."

À travers l'usage symbolique du massif dans ses frontières naturelles, le Parc fonde sa légitimité et son unité sur ce que ses porte-parole appellent volontiers une "logique de massif" par opposition à la fois à des projets développés à d'autres échelles et à des logiques urbaine concurrentes. La logique de massif signifie l'attachement à une échelle qui se veut pertinente en termes de développement et un ancrage dans un contexte de moyenne montagne en termes environnementaux et économiques.

Reprenant le découpage de Blanchard, le Parc a hérité du même coup de ses fondements naturels gommant des divisions culturelles anciennes qui morcelaient le massif en de nombreuses unités ⁸, qui étaient bien davantage en relations avec les plaines et vallées qu'avec les autres communes du massif. Même si le Parc a reconnu ces unités à travers les pays constitutifs de son périmètre, la question de sa capacité à fédérer ces partenaires est posée sans relâche : c'est tout cela que tente de conjurer la symbolique du massif.

L'exemple du PNR des Bauges, beaucoup plus récent puisque créé en 1995, offre dans un contexte différent une démarche assez comparable. Ce Parc, assis sur une entité beaucoup

⁷ C'est ce qui a amené plusieurs communes à compléter leur toponyme d'origine avec une localisation "en Vercors" ; c'est le cas de communes du plateau : Lans-en-Vercors par exemple, mais aussi de communes périphériques comme Gresse-en-Vercors, auparavant rattachée préférentiellement au Trièves.

⁸ Ces divisions sont multiples ; citons entre de nombreuses autres : la division entre franco-provençal et langue d'oc qui coupe le massif de part en part, coupure entre présence protestante au Sud et quasi-absence au Nord, morcellement entre pays rassemblant villages et alpages en altitude et portions des plaines périphériques.

moins connue à l'échelle nationale que le Vercors et souffrant d'un manque d'image promotionnelle, a été conçu dans une logique comparable aux autres PNR préalpins : préserver un environnement montagnard fragile face à l'extension péri-urbaine (ici de Chambéry et d'Annecy), au déclin de l'agriculture et aux enjeux du développement touristique. Plus jeune de 25 ans, le PNR des Bauges s'inscrit aussi dans une problématique renouvelée, mettant moins l'accent que ses prédécesseurs sur la protection des espèces et davantage sur la dimension patrimoniale, sur un projet de développement durable et sur l'adhésion des populations locales.

Néanmoins, la démarche de découpage du Parc et sa légitimation ressemblent tout à fait au cas vercois : la nature et l'histoire sont conjointement mobilisées pour asseoir le territoire dans ses limites blanchardiennes. En outre, dans la communication actuelle du Parc, le terme de massif est omniprésent, devance largement celui de parc naturel, mettant en avant la pertinence de l'échelle et de l'unité construite, cette même « logique de massif » :

"Le massif des Bauges est un espace de qualité fortement marqué par son évolution historique, économique, mais aujourd'hui fragilisé et en phase de mutations difficiles à maîtriser. [...] Il est désormais déterminant de travailler à l'échelle du Massif dans sa globalité pour pouvoir proposer des solutions équilibrées, tenant compte de l'ensemble des enjeux et des contraintes pesant sur les Bauges."

(Charte, 1995)

Les Parcs nationaux, une logique naturaliste

La question se pose en des termes bien différents dans le cas des parcs nationaux : leurs limites sont fixées par décret d'État, dans un objectif avant tout de protection d'un environnement fragile, délimitant des périmètres où l'activité humaine est peu présente.

Le cas du Parc de la Vanoise, premier d'entre eux, intéresse tout particulièrement notre propos : illustration et contre-exemple tout à la fois.

En effet, contrairement à la plupart des Parcs, celui-ci ne correspond pas à un découpage blanchardien ; on a vu plus haut que Blanchard s'appuyait pour analyser ces régions sur les deux grandes vallées de la Tarentaise et de la Maurienne, marginalisant de ce fait les montagnes que ces deux vallées encerclent. Le toponyme Vanoise ne concernait alors que trois entités voisines : le col, le pic et le glacier, situés à l'aplomb de Pralognan, qui lui ne s'appelle pas encore "la Vanoise". Le toponyme tend à s'étendre sur la chaîne centrale au moment des longues tractations qui précèdent la création du Parc. I. Mauz dans son étude de la construction du Parc montre qu'à chaque porteur de projet correspond un périmètre, des missions et un nom différent (Mauz, 2003). Les propositions qui se succèdent poursuivent des objectifs divers : protection du bouquetin selon ses aires de fréquentation, ou création d'une vaste zone rattachée au Parc italien du Grand Paradis et cherchant surtout à éviter toute présence d'activité humaine permanente et à englober les espèces naturelles menacées⁹. Le parc qui est finalement créé en 1963, s'appuie pour ses limites externes, celles de la zone périphérique, sur les découpages des communes, mais c'est la délimitation de zone centrale qui nous intéresse ici car c'est elle qui circonscrit un espace naturel, objet de la politique de

⁹ Sauf dans le cas du projet de Gilbert André : un vaste parc culturel, protégeant plus un "genre de vie" montagnard qu'une nature, autre héritage des géographes vidaliens (Mauz, 2003).

protection. Ses limites seront donc naturelles. La première matérialisation du Parc, dans les jours qui suivent le décret d'application et avant l'ouverture de la chasse, sera précisément d'aller marquer par des balises et des plaques métalliques les limites de la zone centrale (Mauz, 2003). La logique est ici naturaliste et non géographique: pas d'évidence paysagère dans ce cas, pas d'unité s'imposant au regard, mais un tracé sinueux, compliqué, suivant les talwegs, les formations végétales, les ruptures de pente, les courbes de niveau...

Le Parc une fois créé et dénommé, le toponyme Vanoise se diffuse rapidement, vient compléter des noms de village, de stations, entraînant avec lui la notion de massif, beaucoup plus extensible que celle de périmètre de la zone centrale. On voit ainsi que selon des modalités toutes différentes, et en « l'absence » de Blanchard, on aboutit finalement à ce même objet, le massif. Associé de manière très ambivalente à la protection de la haute montagne et aux grandes stations, il jouit d'une reconnaissance et d'une image promotionnelle exceptionnelles.

Là création de ces Parcs naturels, qu'ils soient régionaux ou nationaux, montre ainsi l'usage de la naturalisation des frontières, et des entités qu'elles découpent, dans le montage d'outils politiques qui doivent ensuite, dans l'action, faire la preuve de leur pertinence.

Pour conclure : la frontière en débat

La création des Parcs naturels, en particulier les Parcs régionaux, s'inscrit dans la recherche de nouvelles échelles d'intervention, de mailles intermédiaires que l'on peut rapprocher de la politique des "pays", qu'elle rencontre bien souvent. Les Parcs les plus anciens doivent aujourd'hui faire face à de nouvelles évolutions concurrentes qui interrogent leurs missions. C'est notamment le grignotage de leurs marges par la périurbanisation, amenant dans leur périmètre des populations, des pratiques spatiales, des attentes nouvelles. C'est aussi la dynamique des constructions intercommunales qui vient bousculer les territoires issus des Parcs et ignore ostensiblement leurs limites. Le PNR de Vercors voit ainsi se multiplier en son sein ou sur ses marges des recompositions de tous types : communauté de communes, contrat global de développement ou des politiques aux périmètres divers : contrat de rivière, valorisation des domaines forestiers, zonage des AOC... Face à ces tendances centrifuges, le Parc affirme la compatibilité de ces actions -il n'a guère le choix - et s'appuie de tout son poids sur cette logique de massif : une unité et une cohérence qui se veulent créatrices d'identité territoriale. Mais cette identité peine à trouver place dans un territoire vaste, ignorant à sa naissance les solidarités traditionnelles.

Néanmoins l'expérience des précurseurs ne semble pas décourager de nouvelles initiatives : un parc régional se prépare dans le massif des Baronnies d'origine très blanchardienne. L'« Espace Mont-Blanc »¹⁰, de son côté, nouvel objet hybride de protection de l'environnement, ni Parc, ni réserve, ni région, s'étend sur les trois pays frontaliers et crée un périmètre composite : découpage naturaliste sur le modèle des Parcs nationaux côté français, structure intercommunale côté italien, versant de la vallée du Rhône côté Valais. Imbrication de frontières tout à fait réjouissante pour le géographe !

¹⁰ Montage transfrontalier en construction depuis 1991, il rassemble trois régions, française, suisse et italienne autour d'un projet de développement durable.

Bibliographie

- ALLIX A., 1929, *Un Pays de haute montagne, l'Oisans, Étude géographique*, Paris.
- ARBOS P., 1922, *La vie pastorale dans les Alpes françaises*, Paris, A. Colin.
- BLACHE, J., 1931, *Les massifs de la Grande-Chartreuse et du Vercors, Étude géographique*. Ed. Didier et Richard, Grenoble, 2 t.
- BLACHE J., 1934, *L'Homme et la montagne*, Gallimard, collection Géographie humaine, Paris.
- BLANCHARD, R., 1943, *Les Alpes Occidentales. Tome : Les grandes Alpes françaises du Nord*, Arthaud, Grenoble.
- BLANCHARD, R., 1944, *Les Alpes Occidentales, Tome : Les Préalpes françaises du Nord*, B. Arthaud, Grenoble.
- BRUNHES, J., 1910 (1^e éd.), *La Géographie humaine, Essai de classification positive*, Paris Alcan, 3e éd., 1956, *La Géographie humaine*, Presses universitaires de France, éd. abrégée.
- DEBARBIEUX B., 1993, "La nomination des espaces géographiques dans les Alpes entre 1880 et 1930", P. Clavai, dir., *Autour de Vidal de la Blache. La formation de l'École française de Géographie*, CNRS Éditions, Paris, p. 109-122.
- DEBARBIEUX, B., 2001, "Différenciation et désignation géographique des objets alpins: six manières de faire", *Revue de Géographie alpine*, t. 89, n° 4, p. 43-65.
- LAJARGE, R., 2000, *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des Parcs naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*, thèse iGA, Université J. Fourier, Grenoble.
- MASSEPORT, J., 1960, *Le Diois, les Baronnies et leur avant-pays rhodanien. Étude morphologique*, Impr, Allier, Grenoble.
- MAUZ, I, 2003, *Histoire et mémoires du Parc national de la Vanoise. 1921-1971 : la construction*, Revue de Géographie alpine, coll. Ascendances, Grenoble.
- ONDE H., 1942, *L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards internes. Étude critique, historique et démographique*, B. Arthaud éd., Grenoble.
- Parc naturel régional des Bauges, 1995, Charte.
- Parc naturel régional du Vercors, 1996, Charte.
- SGARD, A., 1997, *Paysages du Vercors : entre mémoire et identité*, Revue de Géographie alpine, coll. Ascendances, Grenoble.
- SGARD, A., 2001, "Voyage dans les montagnes du monde. Sur les traces de Jules Blache en 1934", *Revue de Géographie alpine*, t. 89, n° 4, p. 107-119.